

Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage



Notification 2023/016
19 juin 2023

NOTIFICATION AUX PARTIES

PARTICIPATION DES OBSERVATEURS A LA SIXIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE SESSION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA CMS (ScC-SC6)

Suite à la Notification 2022/021, le Secrétariat de la Convention sur les espèces migratrices a le plaisir de vous informer que l'inscription pour participer à la sixième réunion du Comité de session du Conseil scientifique de la CMS (ScC-SC6) du **18 au 21 juillet 2023** est ouverte.

Participation des observateurs

Conformément à l'Article 4 du règlement intérieur du Conseil scientifique de la CMS et de son Comité de session, les entités suivantes ont le droit d'assister à la réunion en tant qu'observateurs :

- les membres du Conseil scientifique qui ne siègent pas au Comité de session et les suppléants des représentants régionaux du Comité de session;
- les représentants des gouvernements des Parties et des non-Parties ;
- les représentants des instruments de la « Famille CMS » ou des accords multilatéraux sur l'environnement au sein du « groupe biodiversité » ;
- les organismes et organisations reconnus au paragraphe 19 de la Résolution 12.4 de la CMS.

Toute organisation ou institution, nationale ou internationale, intergouvernementale ou non gouvernementale, qualifiée dans les domaines liés à la conservation et à la gestion des espèces migratrices, souhaitant être représentée à la réunion peut le faire, à moins qu'un tiers au moins des membres présents à la réunion ne s'y oppose. Les organisations ou institutions souhaitant être représentées à la réunion par des observateurs doivent transmettre les noms de ces observateurs au Secrétariat de la Convention au moins 15 jours avant l'ouverture de la réunion.

Tous les observateurs peuvent participer, mais sans droit de vote. Le secrétariat peut, avant la réunion et pour des raisons pratiques telles que la place, limiter le nombre d'individus par catégorie d'observateurs, par exemple.

Inscription

L'inscription à la réunion sert à notifier le souhait d'être représenté à la réunion. Pour s'inscrire au ScC-SC6, veuillez suivre les instructions sur le site web d'inscription <u>Enregistrement au ScC-SC6</u>.

http://www.cms.int/fr/news/notifications

Lieu de la réunion

La réunion se tiendra dans les locaux du Secrétariat à Bonn, en Allemagne.

Ordre du jour provisoire du ScC-SC6 et autres documents

L'ordre du jour provisoire, les documents du ScC-SC6 et les informations logistiques pour les délégués seront affichés sur le site web de la CMS dès qu'ils seront disponibles. Nous vous invitons à consulter régulièrement la page web du ScC-SC6.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le Secrétariat de la CMS à l'adresse suivante : cms.secretariat@cms.int